



La Lumière maçonnique : revue mensuelle de la maçonnerie universelle






LA LUMIERE MAÇONNIQUE
(Ancienne "Revue Maçonnique")
Revue Mensuelle : France 6 fr. - Union postale 9 fr.
Direction et Administration :
61, RUE DE CHABROL, 61
.·. — PARIS (10e) — .·.

Troisième Année — Mai 1912 — No 29

A nos FF.·. des LL.·. Bleues et des Atel.·. Philosophiques

Nous remercions nos T.·. C.·. lecteurs et collaborateurs, pour la sympathie grandissante qu'ils veulent bien témoigner à la *Lumière Maçonnique*, qui est entrée dans sa troisième année. .

Désireux de compléter le plan primitif de la revue et faisant droit à la demande générale, nous avons cru devoir donner une place plus grande à certaines études intéressant la Maç.·., et publier des articles assez longs. La revue devrait avoir 24, 32 pages et plus, de façon à pouvoir accueillir tous les articles de valeur qui nous sont adressés. L'abondance des écrits témoigne de l'activité des esprits en Maç.·.; aussi, une revue maç.·. ne saurait se contenter d'analyser succinctement ces travaux. Nous sommes à l'époque où l'on veut lire et s'instruire en vue de l'élaboration des lois morales de la nouvelle société humaine. C'est pourquoi *nos lecteurs ont réclamé de plus longs articles. Enfin, l'influence de la pensée française à l'étranger est telle, en ce moment, que celle-ci mérite d'être transmise avec ampleur*. Le nombre de nos abonnés à l'étranger croit sans cesse. Seules des raisons budgétaires et les limites que nous imposent les forces humaines, nous obligent à conserver le format actuel trop étroit. Il faut augmenter

nos ressources pour que nous puissions aussi donner à la revue le personnel dont elle aurait besoin, un Fr∴ ne pouvant tout faire. Le courrier reçu tous les jours est considérable et il faut dépouiller les nombreuses revues maç∴ qui nous arrivent du monde entier.

Il n'est pas question d'augmenter le prix de la revue. C'est le nombre de nos souscripteurs qu'il faut doubler et tripler.

Nous comptons sur vous, chers lecteurs, pour propager la revue, pour nous amener des abonnés. Disposant de ressources plus grandes, nous pourrons donner tout le développement désiré à la chronique maç∴, et notamment à la chronique maç∴ de l'étranger, qui est d'une si grande importance pour les relations entre maçonneries. Des correspondants se sont offerts spontanément dans tous les pays.

Nous faisons appel à la collaboration de tous les At∴ français et étrangers, de tous les FF∴ qui aiment à traiter les questions maç∴ et à instruire leurs FF∴.

Mais, il est entendu, que la revue ne sera pas comme le voudraient certains, une gazette faisant le reportage maç∴ pour le plaisir de faire de l'information rapide et indiscrète, dont profiteraient nos ennemis.

Des revues maç∴ étrangères peuvent faire cela chez elles parce que la situation de la Maç∴ dans beaucoup de pays, n'est pas la même qu'en France. En France, beaucoup de renseignements fournis par une information imprimée ne seraient mis à profit que par les anti-maçons. Combien de fois avons-nous vu les informateurs trop zélés, que les revues maç∴ étrangères possèdent à Paris, faire plus de mal que de bien à la Maç∴ française, par les comptes rendus « au soir le soir » — quelquefois inexacts — qu'ils adressent à nos confrères de l'étranger. Nous sommes tenus en France à une grande prudence, à une très grande réserve.

Une revue maç∴ française doit être surtout une revue d'idées et une tribune pour les FF∴ qui désirent propager les idées philosophiques et morales de la Maç∴ française.

Notre revue ne sera jamais hospitalière aux articles et communications qui tendraient à faire la désunion, en particulier, entre des Maç∴ français ; elle n'accueillera pas davantage des appréciations blessantes et des sarcasmes, jeux d'esprit trop faciles, mais néfastes pour les bonnes relations entre maçons, et pour l'avenir de la revue. Le passé a montré ce que devinrent les revues maç∴ dont les colonnes n'abritèrent que des discussions d'ordre personnel et des vengeances occultes.

La revue veut justifier son titre : *La Lumière; la lumière*, maçonnique et initiatique, celle qui vient de la pensée des grandes âmes, mais non la lumière qui brûle les yeux et prépare les ténèbres.

« *Puisse notre organe devenir un centre d'attraction pour la lumière éparse, qui, venue de partout, rayonnera sur le monde, après s'être réunie et exaltée dans le foyer que nous lui offrons* », disait le F∴ Oswald Wirth, dans la circulaire-programme placée en tête de notre premier numéro de janvier 1910; et il terminait par ces mots : « *Soyons pour la Franc-Maçonnerie universelle un condensateur de clarté, un centre lumineux, une garantie pour tous d'une bonne orientation.* » Tel restera notre programme fraternel.

Merci encore à vous, chers amis frat∴, chers collaborateurs, qui avez compris notre pensée, notre but frat∴ et initiatique. Vous savez que nous n'avons reculé devant aucun sacrifice pour embellir la revue. Il s'agit maintenant

de faire prospérer l'œuvre à laquelle vous avez apporté vos encouragements et vos soins. Dans un de nos derniers numéros, nous disions que nous avions vu venir à nous des abonnements de *bienveillance*, c'est-à-dire des souscriptions supérieures au prix de l'abonnement : (France, Alsace-Lorraine, Luxembourg : 6 fr. — Union postale : 8 fr. 50 (payé en souscrivant). Dites-le autour de vous, pour nous susciter des sympathies. C'est là un moyen précieux pour assurer l'avenir de la revue. Trouvez-nous aussi des collaborateurs dans toutes les LL.·., dans les A.·. supérieurs. Faites faire, pendant les Ten.·., des rapports sur les articles parus dans la revue.

Enfin, la revue peut rendre des services aux auteurs désireux de faire connaître leurs Trav.·.. LL.·. et FF.·. auront un grand avantage à faire paraître leurs Morc.·. d'Arch.·. dans la revue, en vue d'un tirage en brochure. Ils feront l'économie de la composition.

Nous prions instamment ceux de nos abonnés qui n'ont pas encore réglé leurs abonnements, de vouloir bien nous les adresser sans tarder.

Que tous nos abonnés nous adressent un nouvel abonnement.

L'Editeur.·.

Dans le prochain numéro, nos FF.·. trouveront un compte rendu de la 5e Manifestation maç.·. internat.·. à Luxembourg.

NOTES DOCUMENTAIRES

.·.

La Constitution du Gr.·. Or.·. de France et la Croyance en Dieu.

Pour nos FF.·. de France et de l'Etranger, en particulier pour nos FF.·. de Hongrie qui défendent les principes du G.·. O.·. D.·. F.·. contre les diffamations du cléricalisme austro-hongrois.

Extrait du discours prononcé par le F.·. J.-C. Colfavru, *le* 16 *juillet* 1889 *au Congrès Maç.·. internat.·. de Paris*

(Brochure Éditée en 1889 par le G.·. O.·. : **La Franc. Maç.·. en France depuis 1725** ***Discours du F.·. Amiable et du F.·. Colfavru.***)

Année 1848, page 57 :... Mais un phénomène étrange, sans précédent dans notre institution basée sur la raison, le libre examen, la science, se produisit à la veille de la révolution de février. Un F.·. Blanchet, esprit mystique, émit au sein de la Commission permanente, l'idée bizarre de relever la Maçonnerie en lui restituant le caractère religieux qui lui est propre. — En vue de ce relèvement, il proposait de n'admettre dans l'Ordre que des personnes pouvant payer

des cotisations élevées : « Par là, seulement, disait-il, nous obtiendrons les moyens de répandre les bienfaits de la charité morale et de la charité matérielle ; et en exerçant envers les frères malheureux cette délégation de la bienfaisance suprême, nous rendrons à la divinité le culte le plus digne d'elle ; et à la Maçonnerie le caractère religieux qui lui est propre...

« La Maçonnerie est véritablement une religion, mais une religion qui, dans sa morale, les comprend toutes et n'en exclut aucune, admettant avant tout la Divinité dans sa croyance. Elle correspond à une puissance philosophique sans laquelle il n'y aurait ni culte, ni croyance, et qui est en même temps une religion. »

... Un tel état d'esprit était d'ailleurs un reflet du courant profane : c'était à la veille du 24 février et de ces manifestations perfides où le clergé catholique, dans son amour désordonné de la Révolution, bénissait bruyamment en les maudissant dans sa haine secrète, les arbres de la Liberté...

Quoi qu'il en soit, et malgré l'adhésion donnée par le Grand Orient lui-même à ce fol écart d'imagination, la proposition n'eut pas de suite immédiate ;...

En 1849, page 59 : ...La Constitution du 10 août 1849 (votée par l'Assemblée du G. O. D. F.) rappelant et adoptant, dans une aberration évidemment inconsciente, l'élucubration mystique du F.·. Blanchet, introduisit dans son exposé de principes une affirmation étrangère au génie et à la tradition de la Maçonnerie française, et y inscrivait comme dogme, contradictoirement au principe de la liberté de conscience, et à la science qu'elle affirme également, sa croyance à l'existence de Dieu et à l'immortalité de l'âme...

Il faudra vingt-huit ans de luttes et de controverses pour effacer de notre déclaration de principes cette déplorable thèse et pour revenir à notre saine et rationnelle tradition.

Colfavru.·.

CONSTITUTION DE 1849

Voici des documents puisés dans les publications officielles du Grand Orient de France :

Article premier de la Constitution du G.·. O.·. D.·. F.·., votée par le G.·. O.·. en son Assemblée générale du 10 avril 1849.

La Franc-Maçonerie, institution essentiellement philanthropique; philosophique et progresive, a pour base l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme ; elle a pour objet l'exercice de la bienfaisance, l'étude de la morale universelle des sciences et des arts et la pratique de toutes les vertus. Sa devise a été de tout temps : Liberté, Egalité, Fraternité.

Art. 4. — La Franc-Maç.·. ne demande compte à aucun de ses membres de ses convictions à l'égard des diverses religions existant sur la surface du globe. Elle interdit formellement dans les réunions maç.·. toute discussion en matière religieuse, qui aurait pour objet soit la controverse entre les différentes religions, soit le prosélytisme en faveur d'un culte quelconque.

Cet article premier a été remplacé en 1877, à la suite du rapport du F.·. Frédéric Desmons, par celui dont le texte est sur la deuxième page de la couverture de *La Lumière*.

Il proclame la liberté absolue de conscience, et se refuse à toute acceptation dogmatique.

Ce vote de 1877 a été précédé de considérations qu'il est intéressant de rappeler :

« La mauvaise foi pourrait seule assimiler à une négation de l'existence de Dieu et de l'immortalité de l'âme la suppression demandée ; car la solidarité humaine et la liberté de conscience qui seraient alors les bases exclusives de la Franc-Maçonnerie, comportent certainement la croyance en Dieu et en une âme immortelle autant qu'elles autorisent le matérialisme, le positivisme ou toute autre doctrine philosophique ». — (Extrait de la discussion, Assemb. gén. de 1876, page 373).

« La Franc-Maçonnerie n'est ni déiste ni athée, ni même positiviste. En tant qu'institution affirmant et pratiquant la solidarité humaine, elle est étrangère à tout dogme et à tout *credo* religieux quelconque Elle a pour principe unique le respect absolu de la liberté de conscience. »

(Extrait de la discussion, Assemb. gén. de 1876, page 378).

Après les débats auxquels nous nous livrons en ce moment, aucun homme intelligent et honnête ne pourra dire sérieusement que le Grand Orient de France a voulu bannir de ses Loges la croyance en Dieu et en l'immortalité de l'âme, alors, au contraire, qu'au nom de la liberté absolue de conscience, il déclare solennellement respecter les convictions, les doctrines et les croyances de ses membres. Nous n'entendons pas plus nier qu'affirmer aucun dogme, afin de demeurer fidèles à notre principe et à notre pratique de la solidarité humaine. S'il plaisait aux Grands Orients étrangers de nous calomnier, en travestissant nos pensées et en dénaturant nos sentiments, libre à eux. L'opinion publique les jugerait et, tôt ou tard, la vérité se ferait jour. » — (Extrait de la disc. Assemb. gén. 1876, page 380).

« L'Assemblée considérant que la Franc-Maç.·. n'est pas une religion ; qu'elle n'a point, par conséquent, à affirmer dans sa constitution, des doctrines ou des dogmes, adopte le vœu modifiant l'article premier. » (Assemb. gén. 1876, page 248).

Nous pourrions citer de nombreux extraits de discussions aux Assemblées générales de 1876 et 1877, de circulaires du Conseil de l'Ordre, affirmant les principes de fraternité et de tolérance de la Maçonnerie française.

Nos FF.·. pourront se documenter en consultant l'appendice de la constitution du G.·. Or.·. de France.

Nous dédions tout particulièrement les notes ci-dessus au T.·. C.·. et vaillant F.·. Balint, Vén.·. de la R.·. L.·. *Eötvös*, Or.·. de Budapest, directeur du grand journal quotidien politique-maçonnique *Vilag* (Le Monde). Le F.·. Balint, ayant relevé les calomnies d'un journaliste catholique contre les maç.·. a dû accepter un duel au sabre dans lequel il a été grièvement blessé.

Il ne faut pas confondre cette question de la croyance en Dieu et à l'immortalité de l'âme avec celle du Grand Architecte de l'Univers.

Le G.·. O.·. D.·. F.·. qui avait spontanément adopté, en 1849, une formule philosophique avait, le droit de la répudier, après essai. Et l'on est obligé de reconnaître que la modification de l'article 1, en 1877, faisait rentrer le G.·. O.·. D.·. F.·. dans la vraie tradition maç.·. et notamment dans celle de la Constitution anglaise de 1723.

Les législateurs du Grand Orient n'ont ni exigé ni supprimé la formule célèbre A.·. L.·. G.·. D.·. G.·. A.·. D.·. l'U.·., depuis que le Grand Orient existe.

Les Loges du G.·. O.·. sont libres de l'employer sur leurs pl.·. et d'ouvrir leurs travaux en cette forme.

Le Rite Ecossais n'a pas le monopole du G.·. Arch.·. de l'Univ.·. !

J. K.·.

TRAVAUX DES LOGES — Communiqués

L.˙. d'Adoption *La Nouvelle Jérusalem*, G.˙. L.˙. D.˙. F.˙.

Les F.˙. M.˙. de la L.˙. d'Adop.˙. « *La Nouvelle Jérusalem* » n° 376, ont donné le 10 mars 1912, une Ten.˙. blanche, dans le Grand Tem.˙. de la Gr.˙. L.˙. de France.

Beaucoup de FF.˙., de SS.˙. et de prof.˙. se pressaient dans le Tem.˙..

La Gr.˙. Maît.˙., dans une allocution chaleureuse, remercia les SS.˙., les FF.˙. et les prof.˙. de leur empressement à assister à la Ten.˙. bl.˙. de la L.˙. d'Adop.˙. et annonça que M. Ferdinand Buisson allait faire, dans un moment, une conférence sur la Morale Laïque.

Ce sujet a été demandé au conférencier, dit-elle, parce qu'il est du devoir de la femme Fr.˙.-Maç.˙. de convaincre ses SS.˙. prof.˙. qu'il existe une foi laïque qui peut et qui doit rendre la mère française capable de donner à la société des êtres moralement sains. Cette foi mise au service de la morale laïque permettant, en effet, à toute mère de former chez ses filles, autant que chez ses fils, des caractères forts, des consciences délicates.

Le Vén.˙. Lévy-Oulmann prit ensuite la parole : il lut les passages essentiels des principes de la Fr.˙.-Maç.˙. qu'il montra toujours d'accord avec la morale et la fraternité. Il termina en regrettant que ces principes ne soient pas assez connus des prof.˙. parce qu'ils les attireraient dans la Fr.˙.-Maç.˙. et il fit un pressant appel aux femmes dont il attend beaucoup pour l'éducation des générations à venir, quand elles seront devenues de bonnes Fr.˙.-Maç.˙..

M. Ferdinand Buisson commença ensuite l'exposé de sa conférence sur la Morale Laïque. Il expliqua la chute des religions et comment il convenait de remplacer la morale religieuse par la morale laïque. Il montra que cette morale n'est autre chose que la morale humaine, c'est-à-dire celle du bien, du beau et du vrai qui parle à l'âme et lui donne des émotions irrésistibles. Il prouva que le bien parle à la conscience comme le beau émeut l'âme et que la raison d'être honnête homme est de croire au bien et de vivre conformément à cette religion du bien qui vaut à elle seule toutes les morales religieuses dont il est temps de s'affranchir pour n'obéir qu'à la morale laïque reposant sur la conscience du bien qu'on trouve innée en soi.

Cette très intéressante conférence souleva de nombreux et vifs applaudissements.

La Gr.˙. Maît.˙. remercia M. Buisson de sa belle conférence et aussi de tout ce qu'il a fait pour l'instruction laïque et pour les instituteurs et les institutrices.

La S.˙. Hosp.˙. fit circuler le Tr.˙. de Bienf.˙. qui revint avec une pierre plate de 34 k. 30.

Vint ensuite la partie artistique organisée avec beaucoup d'éclectisme et dans laquelle se firent applaudir des Fr.˙.-Maç.˙. artistes et la S.˙. Lévy-Oulmann Gr.˙. Exp.˙. de la L.˙. d'Adop.˙., ancienne Gr.˙. Maîtresse de l'At.˙.

La Ten.˙. bl.˙. terminée, les FF.˙. et SS.˙. se retrouvèrent à la taverne Pschor, où les attendait un dîner familial.

Après le repas très cordial, le Vén.˙. Lévy-Oulmann et la Gr.˙. Maît.˙. portèrent les toasts ainsi que plusieurs Vén.˙. d'autres At.˙. et tous constatèrent le plaisir que la Ten.˙. bl.˙. avait procuré aux prof.˙. présents.

Les SS.˙. de la L.˙. d'Adop.˙. *La Nouvelle Jérusalem* espèrent que les prof.˙. qui ont assisté à la Ten.˙. bl.˙. et qui en ont ressenti beaucoup de joie, auront aussi le désir d'être des Fr.˙.-Maç.˙. et viendront bientôt travailler aux côtés de leurs SS.˙. aînées pour le plus grand bien de l'humanité.

Les Arcanes du Tarot (1)

(*Suite.*)

VIII. LA JUSTICE

Puisque l'Arcane VII représente le principe actif coordinateur, nous devons nécessairement reconnaître dans l'Arcane suivant la coordination elle-même, en tant qu'action coordinatrice. La *Justice* est en effet, dans le Tarot la personnification de l'Ordre vivant, de la Loi qui règle toutes choses. Car l'arbitraire n'existe pas, tout s'accomplissant en vertu d'un implacable enchaînement logique, qui assigne aux actes des conséquences fatales.



Cette fatalité vengeresse a pour instrument le glaive que Thémis tient de la main droite. Aucune violation de la loi ne saurait rester impunie, les choses portant en elles-mêmes une énergie secrète qui tend à l'harmonie et à la répression de toute cause de trouble, de désorganisation et de désordre. C'est là cette *Justice immanente* qui finit nécessairement par s'imposer.

La femme de l'Arcane VIII est d'ailleurs celle de l'Arcane III (Impératrice) (2). Toutes deux sont représentées assises rigoureusement de face, figées en une sorte de rigidité hiératique. Mais la Reine du Ciel (Arc. III), éternellement jeune dans sa sérénité souriante, est ailée, car elle plane au-dessus de toute objectivité matérielle. La Justice, par contre, a pris de l'âge ; ses traits se sont durcis, et elle a perdu ses ailes, depuis qu'elle est descendue dans le domaine de l'action. Elle est cependant restée blonde, et n'a quitté ni sa tunique rouge, ni son manteau bleu ; mais ses manches désormais sont vertes et bleues, car son ardeur expansive (rouge) se traduit physiologiquement, par l'entremise de la vitalité (vert) et psychiquement, dans l'ordre de la sentimentalité (bleu).

Il est à remarquer que la couleur verte caractérise également les bras de l'Empereur (Arc. IV), qui n'agit qu'en stimulant les énergies vitales. Ce souverain qui répand la vie correspond d'ailleurs à Jupiter, l'époux mystique de Thémis. Pour bien marquer le lien qui les rattache l'un à l'autre, les personnages des Arcanes IV et VIII, sont,

(1) Voir les numéros précédents et notamment ceux de février et mars 1911, qui reproduisent les 22 Arcanes d'un Tarot inédit, reconstitué d'après des document du Moyen-Age et de la Renaissance.

(2) Voir numéro d'octobre 1911, page 307.

du reste, décorés d'un même collier en forme de tresse, symbole de coordination méthodique.

Quant au trône de la Justice, il est non moins stable que le cube d'or qui sert de siège à l'Empereur. Il n'a plus rien de mouvant, comme le *Chariot* du Triomphateur (Arc. VII) ; c'est la stabilité même, assurée par les deux colonnes J∴ et B∴ du temple de la Construction universelle. Si le blanc et le vert alternent dans la décoration de ce trône, c'est que l'ordre résulte d'une combinaison harmonique de la vie (vert) et de la lumière (blanc).

Thémis est coiffée d'un mortier judiciaire marqué du signe solaire ☉, pour indiquer qu'une lumineuse raison préside à l'action coordinatrice de l'énergie constructive des choses. Mais cette coiffure est surmontée d'une couronne dont les fleurons sont des fers de lance, allusion au caractère implacable de la loi, qui, dans sa rigidité, s'applique avec la froide cruauté d'une pointe de javelot pénétrant dans les chairs.

Parfois la Justice est représentée les yeux bandés, en signe d'impartialité ; on ne doit cependant pas se la figurer comme aveugle, dès qu'on lui attribue le maintien de l'ordre dans le travail de la Vie Universelle.

L'insigne essentiel de cette suprême régularisatrice est d'ailleurs la *balance*, instrument qui, selon la conception antique, lui permet de peser les destinées, autrement dit, d'assigner à chaque force, et par conséquent à chaque être, une tâche exactement proportionnelle à ce qu'il peut donner. Il n'est demandé à chacun qu'en proportion de ce qu'il a reçu. Dans l'application, le devoir n'est donc pas le même pour tous ; mais chacun est tenu de se conformer au programme particulier qui lui est tracé. Ainsi le veut la loi de coordination générale de tous les efforts individuels.

Toute action influe, du reste, sur la balance, dont les oscillations continuelles ramènent sans cesse à l'équilibre. Tout, en effet, se compense rigoureusement, si bien que toute satisfaction obtenue est la récompense d'un effort préalable ; aussi lorsque l'effort qui lui donne du prix a été évité, la satisfaction n'est-elle pas réelle et entraîne-t-elle des conséquences compensatrices. La balance réalise ainsi la justice en toutes choses : elle rétablit l'ordre troublé par le jeu nécessaire de la réaction équivalente que provoque toute action.



Un bas-relief antique, dont Raphaël s'est inspiré pour l'une de ses compositions décoratives du Vatican, nous montre deux satyres, l'un mâle et l'autre femelle, jouant à la bascule auprès d'une corbeille sacrée, ou ciste, telle qu'il s'en portait dans les processions d'Eleusis. Il faut y voir une allusion aux forces psycho-physiologiques, dont l'exaltation entraîne forcément une dépression correspondante. Ce n'est qu'en tenant compte des lois de leur équilibre, que les énergies, quelles qu'elles soient, peuvent être utilisées avec succès et d'une manière continue.

Astronomiquement, l'Arcane VIII correspond au signe de la *Balance*, en lequel le Soleil entre à l'équinoxe d'automne, alors qu'il est à égale distance des solstices, que rappellent les deux colonnes du trône de la Justice. Celle-ci est d'ailleurs personnifiée par la Vierge Zodiacale.

Il est à remarquer que notre chiffre 8, ainsi que la lettre H, dérivent du Heth phénicien, caractère représentant deux carrés superposés. Or, selon la tradition maçonnique, les Initiés travaillent à l'intérieur d'un double carré, image du monde où tout s'accomplit selon les prescriptions de l'équerre, autrement dit selon les règles de la plus scrupuleuse équité.

INTERPRETATIONS ESSENTIELLES

1° HOD, Splendeur, Gloire. Le Verbe divin (Pensée-Volonté) répandu dans la nature. Le principe de conservation des choses. Loi, équilibre, ordre. Enchaînement logique et nécessaire tant des idées que des événements. Fatalité résultant de ce qui est accompli. Justice se traduisant par les conséquences inéluctables de tout acte.

2° Impartialité, indépendance d'esprit. Logique, sûreté de jugement. Honnêteté, intégrité. Régularité, discipline, respect de la hiérarchie, soumission à la loi.

3° Une personne rangée, méthodique, exacte et minutieuse. Un administrateur, un juge, un homme de loi ou un agent chargé de maintenir l'ordre. Un dialecticien se complaisant aux arguties. Un observateur scrupuleux des usages établis et des convenances sociales. Un conservateur routinier ayant horreur des nouveautés, incapable d'ailleurs de rien inventer.



CHRONIQUE MAÇ∴ INTERNATIONALE

ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE

∴

Nous empruntons à notre confrère la revue *L'Acacia*, l'échange de correspondances suivant, qui est un dernier et heureux écho de la IV[e] Manifestation maç∴ internat∴ de Paris.

Ces lettres ont paru dans le numéro de février 1912, de *L'Acacia*, consacré entièrement au compte rendu officiel et complet de la IV[e] manifestation.

Nous engageons nos lecteurs à se procurer ce numéro exceptionnel orné de nombreux portraits.

Accusé de réception de l'adresse votée à la Réunion Internationale de Paris, de juillet 1911,

Par le F∴ A.-G. Pitts de Detroit (Michigan) U. S. A.
Membre de la L∴ *Palestine.*
Auteur d'articles publiés dans la grande revue Maç∴ américaine *Tyler Keistone* et le *Palestine Bulletin*, et favorables aux idées maç∴ françaises.

Détroit, Mich. 1 septembre 1911.

A Ed. Quartier-la-Tente,
Neuchatel (Suisse).

Cher frère,

J'apprécie à sa juste valeur l'action prise par les Maçons assemblés à Paris le 9 juillet, à propos des articles que j'ai écrits concernant la Maçonnerie de l'Europe Continentale. Je n'avais pas pensé que mon travail avait attiré particulièrement et généralement l'attention des Maçons de l'Europe Continentale. Ce que j'ai écrit, je ne l'ai pas publié pour me faire des amis, ni pour recevoir des louanges, mais, parce que j'y étais forcé par un amour sincère de la justice. Je suis néanmoins très fier et heureux de voir que mon travail a été remarqué et apprécié par mes FF∴ européens.

A vous, bien fraternellement,

Signé : A.-G. Pitts.

Accusé de réception de l'adresse votée à la 4e Réunion Internationale, par le F∴ MORCOMBE, directeur de la belle revue *The American Freemason.*

Storm Lake (Iowa), August, 25 1911.

Ed. Quartier-la-Tente,
Neuchatel.

Mon cher Frère,

Je viens de recevoir de votre persévérante bonté, la copie de la décision, proposée à l'Assemblée tenue à Paris le 9 juillet dernier.

Je dois dire que je suis très reconnaissant aux FF∴ européens pour leur appréciation du peu que j'ai réussi à faire pour la cause de la Fraternité Universelle.

Plus que jamais, je suis convaincu, mon cher F∴, que la première chose nécessaire est l'éducation de l'Ordre, et surtout dans nos Loges américaines. Nous sommes satisfaits de réciter le rituel, d'accumuler des fonds et de les dépenser. Mais avec cela les vrais buts de la Maçonnerie sont négligés ou tenus pour de peu d'importance.

En Europe, comme je puis en juger d'après mes lectures, et l'étude soignée que j'ai faite de l'activité de la Maçonnerie, le travail est plus pratique et par là plus productif. Vous mettez une empreinte sur la génération présente, et vous prouvez votre droit à être comptés comme facteurs dans les progrès de la civilisation du xxe siècle. Je suis vraiment honteux que nos millions d'hommes, maçons de nom, comptent si peu dans le total.

Le travail qui est devant nous Américains, plus encore que devant les Européens, est de faire de la Franc-Maçonnerie une puissance de justice dans



Le F.·. Morcombe

le monde. Nous devons reprendre notre Ordre des mains de ceux qui veulent l'employer à leur propre avantage, de ceux qui sont de mesquins politiciens et de placer la fraternité en Amérique sur des bases plus larges et plus démocratiques. Car notre mot de passe : «Liberté, Fraternité, Egalité» remplit toutes les demandes et aspirations de la vie présente.

Mais je ne voulais pas vous écrire longuement, je ne veux que vous accuser réception et remercier les FF.·. d'Europe de leur grande bonté.

En vous assurant de tout mon respect et estime.

Je reste votre

Jos. E. Morcombe.·.



Énergie et Initiative

En attendant la loi tutélaire, tant de fois promise mais que l'on ne voit jamais venir, les instituteurs semblent résolus à se protéger eux-mêmes contre l'assaut clérical et à opposer aux violences d'une lutte que la mollesse de la résistance rend chaque jour plus acharnée et plus insolente l'attitude énergique de gens qui sont bien décidés à maintenir tous leurs droits.

Le président de l'Amicale de la Meuse, M. Florentin, adressait, en octobre dernier, à ses collègues une circulaire leur rappelant que, lors d'une récente Assemblée générale, les membres présents avaient *pris l'engagement d'honneur de choisir leurs manuels sur la liste condamnée par les évêques.* Et il les adjurait, au nom de la solidarité qui ne doit pas être un vain mot pour des maîtres de la jeunesse », d'imiter l'exemple des instituteurs et institutrices de Commercy, lesquels, se trouvant réunis pour le certificat d'études, avaient unanimement décidé de se conformer à cette décision.

D'autre part, les membres de l'Amicale des Landes ont voté, également à l'unanimité, l'ordre du jour suivant :

« Tout instituteur ou institutrice qui changera de poste *maintiendra les livres condamnés* qu'il trouvera dans l'école où il s'installe.

« A aucune époque de l'année, ni à la rentrée ni en cours d'année, tant que durera la lutte, aucun instituteur ou institutrice ne changera ses manuels *condamnés*, si ce n'est toutefois pour les remplacer par des livres également interdits par les évêques. »

Ainsi donc voici, sur deux points très différents du territoire, au Sud comme au Nord-Est, une énergique initiative prise en commun par les maîtres de notre enseignement laïque. On ne peut que les en féliciter et souhaiter que cet exemple soit suivi, s'il se pouvait, dans toute la France, ou du moins dans toutes les parties de la France où sévissent avec le plus de violence les fameuses ligues de pères de famille.

Certes, ces résolutions prises par les Amicales sont des mesures de guerre. Mieux vaudrait, théoriquement, la conciliation, la paix. Mais c'est qu'en effet nous sommes en état de guerre. Et cette guerre, qui donc l'a voulue ? Qui donc l'a rendue, comme disaient les anciens « inexpiable » ? Ce ne sont pas les instituteurs. Beaucoup, parmi eux, ont d'abord essayé de la conciliation. En haut lieu, d'ailleurs, on leur recommandait d'y recourir. L'administration n'est-elle pas toujours la même ? Surtout il ne lui faut pas d' « histoires ». Mais l'école laïque a contre elle des ennemis tellement cauteleux et perfides que cette tactique, bonne avec d'autres, est désastreuse quand il s'agit de lutter contre leur mauvaise foi toujours en éveil. Toute concession fut qualifiée de faiblesse ; tout arrangement amiable devint une victoire cléricale proclamée à son de trompe par les moindres organes de la presse bien pensante. Dès lors, persévérer dans cette attitude eût été simplement trahir en face de l'ennemi. En prenant l'énergique décision de répondre à l'intransigeance épiscopale par une autre intransigeance, les instituteurs de la Meuse et des Landes ont sauvegardé la fierté, la dignité du corps enseignant.

Cette décision, les Amicales des deux départements l'ont prise à leurs risques et périls. Ainsi avaient agi — car il convient de rapprocher les deux gestes — les Associations scolaires qui assignèrent devant les tribunaux quelques-uns des prélats signataire de la lettre collective par où, voici trois ans, se déclara

la guerre. C'est cette intervention de l'initiative privée, en regard de l'inertie gouvernementale, qui caractérise la situation actuelle. Le mot « inertie » paraîtra gros peut-être à quelques-uns. Il n'est, hélas! que juste puisque toute la protection accordée à l'école officielle s'est réduite jusqu'ici à des promesses, à de belles paroles, à des protestations sonores mais sans aucun effet. Puissent ces manifestations des Amicales, par lesquelles s'indiquent clairement la lassitude des maîtres devant l'incessante persécution dont ils sont l'objet et leur volonté de ne pas se laisser faire, puissent-elles, disons-nous, tirer enfin de leur sommeil législateurs et gouvernants et les décider à élaborer puis à mettre vigoureusement en pratique une brève et bonne loi qui défende vraiment l'école et la sauve (1). C'est la cause même de la démocratie laïque républicaine qui est en jeu.

A. Sallé∴

MARIAGE CIVIL

Samedi 30 mars, une assistance nombreuse et élégante remplissait le grand salon de l'Hôtel de Ville de Pont-à-Mousson, décoré pour la circonstance de plantes vertes et de fleurs.

La circonstance était le mariage de Mlle Madeleine Bernardin, fille du juge de paix, avec M. Florentin Raoul, médecin-major de 2e classe du service technique de santé au ministère de la Guerre.

Les nombreux amis de la famille et des délégués des diverses sociétés dont M. Bernardin est l'âme, étaient venus apporter aux jeunes époux leurs félicitations et leurs vœux. Mais ils avaient tenu aussi à donner à cette cérémonie civile un l'éclat tout particulier, et à en accentuer l'importance.

Une foule de curieux s'étaient massés, sur le passage du cortège, aux abords de l'Hôtel-de-Ville et jusque sous le péristyle, et grande était leur curiosité, car rarement, jamais peut-être, de mémoire de Mussipontain, on ne vit à Pont-à-Mousson tant d'uniformes militaires à une noce, et puis c'était un mariage civil, sans messe, celui de la fille d'un illustre franc-maçon !

Certes, il y avait un peu de tout cela dans l'esprit, non des badauds seulement, mais aussi des gens de la noce et des amis. Et ces derniers éprouvaient une vive satisfaction du plein succès de cette fête de famille qui prenait le caractère d'une manifestation. Du reste, l'organisateur, Me Pays, huissier à Pont-à-Mousson, s'était dépensé avec un dévouement du résultat dont l'honneur lui revient.

(1) Ceci était écrit avant que le ministre de l'instruction publique du cabinet Poincarré, M. Guist'hau, eût déposé les rapports de « défense laïque », dont le Sénat s'est déjà occupé.

Outre les témoins de la mariée : M. le général Godart, ancien commandant du 8[e] corps, grand-officier de la Légion d'honneur, et M. Paul Bernardin, son oncle, maire de Chanilly (Haute-Saône) ; outre ceux du marié : M. le colonel Coste, du 120[e] régiment d'infanterie, chevalier de la Légion d'honneur, et M. le colonel Brissé Saint-Marcary, médecin principal de 1[re] classe, chevalier de la Légion d'honneur, on remarquait dans le cortège M. Braun, médecin principal de l'armée, chevalier de la Légion d'honneur ; M. Duco, médecin-major de 1[re] classe, chevalier de la Légion d'honneur ; M. le commandant Blanchong, officier d'administration principal, chevalier de la Légion d'honneur ; M. le docteur Emile Combe, médecin aide-major de 1[re] classe, dont le nom est déjà entré dans l'histoire par ses belles découvertes relatives au vaccin de la fièvre typhoïde ; M. le lieutenant Alex, instructeur à l'Ecole militaire de Saint-Cyr ; M. le lieutenant Goulé, du 120[e] régiment d'infanterie ; M. le lieutenant Périgot, du 31[e] ; MM. Orticoni et Gay-Bonnet, médecins-majors de 2[e] classe, etc.

Quand fut terminée la cérémonie officielle, présidée dans la salle des mariages par M. Greff, premier adjoint au maire, la noce prit place dans le grand salon, tandis qu'un excellent orchestre, dirigé par M. Hart, avec la collaboration de M. Fulaine, exécutait un morceau de Rossini.

Puis M[e] Evard, avocat à la Cour d'appel de Nancy, ouvrit la cérémonie familiale en adressant aux nouveaux mariés une courte allocution. Il les félicite d'avoir, par leur mariage, réalisé l'union de deux cœurs et de deux intelligences épris des mêmes sentiments élevés et du même besoin de vérité ; s'adressant tout d'abord à la jeune épouse, il lui rappelle avec émotion les leçons qu'elle a reçues au foyer familial, au contact de l'âme élevée et de la haute intelligence de son père, l'homme des convictions fières et désintéressées ; il loue M. Raoul d'avoir embrassé une carrière de dévouement et termine en adressant à M. et M[me] Raoul-Bernardin les félicitations et les vœux de bonheur de tous leurs amis. Ce discours, que nous regrettons de ne pouvoir reproduire en entier, fut écouté avec émotion et produisit une vive impression.

Aux accords d'une musique très douce, deux charmantes demoiselles d'honneur remettent aux époux les anneaux qu'ils échangent.

Les délégations présentent ensuite au jeune couple des gerbes de fleurs et leur adressent des souhaits de bonheur : c'est M. Brichon, maire de Pagny-sur-Moselle, au nom de la Libre-Pensée de Pont-à-Mousson, heureux de s'associer à la joie de la famille Bernardin ; il exprime le vœu que l'exemple donné en ce jour soit suivi à bref délai ; c'est M[e] Daire, au nom du *Suprême Conseil* maçonnique du Grand-Duché de Luxembourg ; c'est M. Labèque, ancien avoué, au nom de la *Loge de Nancy :* les Francs-Maçons, dit-il, procèdent volontiers par symboles ; que ces fleurs d'acacia, dans leur fraîcheur, soient pour vous l'emblème d'un bonheur toujours jeune ! » ; c'est M. Stéphan, directeur des établissements Adt, au nom du Cercle républicain de Pont-à-Mousson.

Quelques vers de Victor Hugo récités par un enfant de six ans, cousin de la mariée, apportent une note charmante à la cérémonie.

La quête faite à l'issue de cette belle réunion a produit la somme de 141 fr. 80, au profit du bureau de bienfaisance de Pont-à-Mousson.

Après les félicitations d'usage, les nouveaux époux se rendent au Cercle républicain, où, dans l'intimité, les membres de ce Cercle, et leurs amis vident à leur santé quelques coupes de champagne.

La fête s'est continuée dans la salle de MM. Galland et Menne, par un banquet où furent encore prononcés quelques toasts, notamment par notre ami,

M. Cahen-Bernard, au nom de la Loge maçonnique de Nancy ; par M. le général Godart, au nom des amis personnels de M. Bernardin.

Après quoi, un bal très brillant et très animé a terminé cette journée inoubliable pour tous ceux qui ont eu le privilège d'être les hôtes des familles Bernardin et Raoul, auxquelles nous adressons à notre tour toutes nos félicitations et nos vœux.

LIGUONS-NOUS

Beaucoup de gens trouvent — non sans raison — qu'il existe aujourd'hui trop de ligues. Vraiment, d'un bon nombre d'entre elles on pourrait, en effet, dire, suivant le cliché connu, que le besoin ne s'en faisait pas sentir.

Et pourtant, c'est pour annoncer la fondation d'une ligue nouvelle, et pour la recommander au lecteur, que nous écrivons cet article. Mais aussi qui donc, parmi ceux qui s'intéressent aux questions d'enseignement, contesterait l'utilité primordiale d'une « Ligue pour l'instruction postscolaire obligatoire » ?

Tel est le titre de la jeune association, dont le siège social est établi à la librairie Schleicher, 8,rue Monsieur-le-Prince, à Paris. Ce titre indique tout de suite la nature et l'importance du but que se sont proposé les ligueurs.

Ils veulent, ont-ils déclaré dans leurs communications à la presse, « réunir en un même faisceau tous les amis de la laïque et travailler à l'émancipation globale de notre jeunesse au point de vue moral, intellectuel et économique ». En termes plus précis, ils ont dessein de faire, par leur nombre, leur cohésion, leur propagande, pression sur le Parlement et le gouvernement afin d'obtenir le plus tôt possible le vote et la mise en pratique d'une loi rendant obligatoire l'instruction postscolaire.

Obliger les adolescents de treize à dix-huit ans à suivre des cours réguliers, spécialement organisés à leur intention, ce serait, ont pensé les fondateurs de la ligue, remédier à ce mal qui fait de la France, malgré sa législation scolaire théoriquement si sérieuse, un des pays de l'Europe où il se trouve encore le plus d'illettrés.

Comment voudrait-on, en effet, qu'un enfant qui cesse vers treize ans de fréquenter l'école et que tout de suite les travaux manuels, le souci du gagne-pain vont absorber, puisse conserver intactes les quelques notions qui lui ont été inculquées à grand'peine pendant ses années de scolarité primaire ?

On connaît le résultat : quinze mille recrues, chaque année, se présentent au régiment ne sachant ni lire ni écrire, ou plutôt *ne sachant plus* lire ni écrire. Au lieu que chez nos voisins, les Allemands et les Suisses, qui ont fortement organisé leurs écoles d'adolescents, la situation est tout autre.

C'est donc certainement faire œuvre de bon Français que de s'employer à combler cette déplorable lacune. C'est aussi faire œuvre de bon républicain: En effet, jusqu'ici les cléricaux ont profité de l'abandon où se trouvent un trop grand nombre d'enfants au sortir de l'école laïque pour les attirer dans leurs innombrables patronages, y façonner à leur mode ces jeunes cerveaux malléables encore et confisquer au profit de l'Eglise ces volontés encore chancelantes.

Aussi ont-ils accueilli par des clameurs indignées les premiers projets qui se sont produits en ce sens. Leur attitude nous dicte notre devoir. Plus ils se montrent opposés à l'organisation d'un enseignement postscolaire obligatoire, plus nous devons comprendre combien cette organisation est nécessaire ; plus nous devons agir, étroitement unis, pour en provoquer la prompte réalisation.

« Des actes et non des mots », c'est la devise de la Ligue nouvelle. Prenez-la pour vous-mêmes, lecteurs mes FF.·. et, comme premier acte, envoyez vite votre adhésion — absolument gratuite — à M. Schleicher, éditeur, 8, rue Monsieur-le-Prince, à Paris, qui est chargé de les recevoir toutes.

A. S.·.

Le Gérant : A. Quillet.

Imprimerie de Choisy-le-Roi. — J. Pausader, Directeur.